



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2023**

Date de convocation : vendredi 2 juin 2023

Délibération n° CC_2023_106
Nomenclature : 7.8.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 55

Pouvoirs :

Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Pascal

GILLARD à M. Pierre-Henri JALLAIS, M.

Stéphane TAILLASSON à Mme Françoise

LIBOUREL, M. Alexandre GRENOT à M. Francis

GRELLIER, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à

M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Philippe

CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Laurent

DAVIET à Mme Evelyne PARISI, M. Pierre DIETZ

à M. Jean-Luc FOURRE, M. Jean-Philippe

MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme

Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET : Fonds de concours élargi au bénéfice de
la commune de Le Douhet**

Le 8 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Eliane TRAIN, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Marie-France DREY, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Eliane TRAIN

RAPPORT

Le rapporteur informe l'assemblée que la commune de Le Douhet souhaite réaliser des travaux pour améliorer l'acoustique de la salle municipale Paul Cartier.

Le projet se compose de la mise en place de panneaux acoustiques.

D'un montant de 10 701,60 € H.T, soit 12 841,92 € T.T.C, ce projet peut bénéficier d'une subvention du département de la Charente-Maritime à hauteur de 4 280,64 €, représentant 40 % de la dépense H.T.

La commune sollicite, à cet égard, la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Saintes en vertu de son dispositif « fonds de concours élargi » issu de la délibération n° 2022-17 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022 qui intervient sur le reste à charge de la commune.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit, en recettes, comme suit :

Organismes	Montants sollicités
Département - 40 %	4 280,64 €
Commune - 30 %	3 210,48 €
CDA Saintes - 30 %	3 210,48 €
TOTAL HT	10 701,60 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5216-5 VI qui prévoit qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu la délibération n° 2022-17 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022 portant sur le fonds de concours élargi,

Vu la délibération n° 2023-014-01 du 06 avril 2023 de Monsieur le Maire de Le Douhet approuvant la réalisation des travaux des travaux pour améliorer l'acoustique de la salle municipale Paul Cartier,

Considérant tout l'intérêt de ce projet pour la commune de Le Douhet,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal au compte 2041411,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le versement par la Communauté d'Agglomération de Saintes d'un fonds de concours d'un montant de 3 210,48 € à la commune de Le Douhet pour la réalisation des travaux pour améliorer l'acoustique de la salle municipale Paul Cartier.

- **de préciser** que ce fonds de concours ne sera versé qu'après production des factures de réalisation des travaux par la commune et qu'il ne pourra, en aucun cas, dépasser la part du financement assurée par la commune, une fois déduites les différentes subventions obtenues auprès des partenaires financiers.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des finances, à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Eliane TRAIN



Pour extrait conforme,
Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.